

S. I. S. de FAILLY et environs – Service du périscolaire

Siège : Mairie de Faily, 1, route de Vrémy 57640 Faily

Tél. Secrétariat : 03 87 76 78 33

Tel Périscolaire : 07 51 69 41 46 (uniquement aux heures de fonctionnement du périscolaire)

Note aux parents pour l'année scolaire 2017-2018 SUR LE FONCTIONNEMENT DU PERISCOLAIRE

Le service du périscolaire propose un service de restauration et de garderie ainsi qu'un accompagnement de l'arrêt de bus à l'école et de l'école au bus pour les enfants utilisant le bus de ramassage scolaire.

POUR LA RENTREE : Veuillez remplir la feuille de réservation ci-jointe et nous la rendre au plus tard le **18 août 2017**. – Fiche individuelle de renseignement à compléter et nous la retourner.

Cantine :

- Tarifs : 6.51 € dont 4.76 € de repas et 1.75€ de garderie
- Menus : Les menus sont affichés en fin de semaine pour la semaine suivante
- **Réservation** :
 - Pour une semaine date limite : le jeudi de la semaine précédente 18h30 par mail à periscolairefaily@orange.fr , par **SMS au 07.51.69.41.46**, soit en déposant une fiche d'inscription dans la boîte au lettre du SIS/Mairie de Faily (Mme Agnès VAL est responsable des plannings).
 - annulation : dernier délai la veille avant 13h45 pour sauf pour le jeudi vous pouvez décommander jusqu'au mercredi 10h par SMS de préférence ou mail (Nb : évitez d'appeler et de laisser un message vocal. Merci.)

Tout repas prévu et non décommandé sera facturé

Garderie :

- **Objectifs** : garantir l'épanouissement des enfants entre le temps scolaire et périscolaire via la mise en place d'un PEDT (projet éducatif territorial) .Il vise essentiellement à favoriser le respect du rythme des enfants et le vivre ensemble.
- **Horaires** : de 7h30 à 18h30 (hors temps scolaire) les Lundis, Mardis, Jeudis et Vendredis - de 7h30 à 12h15 (hors temps scolaire) les Mercredis
- **Tarifs** : 2.10 € / heure pour le périscolaire (minimum de facturation ½ heure)

En cas de dépassement des horaires de fermeture, qui doivent rester exceptionnels, une indemnité forfaitaire de 2.50€ sera facturée

- **Goûter** : le goûter du soir est à la charge des parents.
Différents thèmes de goûter seront proposés par période dans le cadre du PEDT (Penser aux bouteilles d'eau)
- **Inscription** :
Vous pouvez informer la veille ou le matin même de la venue de votre enfant en garderie.
- **Annulation** : Prévenir de l'absence de votre enfant à la garderie jusqu'à 15h lundi- mardi- jeudi- vendredi et 10h le mercredi.

Transports :

Il y aura toujours une personne du périscolaire pour accompagner, surveiller les enfants et assurer la sécurité des élèves lors de la montée et de la descente du bus et pendant les trajets. Les parents recevront un exemplaire du règlement de sécurité et de discipline dans les bus.

Les parents des élèves de maternelle devront indiquer l'identité de la (ou des) personne(s) chargée(s) de récupérer leur enfant. Cette personne devra obligatoirement être présente à l'arrêt du bus pour accueillir l'enfant. En cas d'absence de cette personne et pour des raisons évidentes de sécurité, l'accompagnatrice gardera l'élève dans le bus et le déposera en fin de parcours à la Mairie (ou chez le Maire en cas de fermeture de la Mairie).

HORAIRES, ITINERAIRES du TRANSPORT

Localité à desservir	Point d'arrêt	Matin	Après-midi	Localité à desservir	Point d'arrêt	Matin	Après-midi	Mercredi matin
Servigny	Mairie-Ecole	7h42	13h12	Malroy	Mairie-Ecole	11h45	15h35	10h55
Poixe	TIM	7h44	13h14	Vany	Mairie-Ecole	11h50	15h40	11h00
Vrémy	Abreuvoir	7h49	13h19	Failly	Eglise	11h55	15h45	11h05
Failly	Eglise	7h55	13h25	Poixe	Arrêt TIM	12h02	15h52	11h12
Villers-l'Orme	Arrêt TCRM	8h	13h34	Servigny	Mairie-Ecole	12h05	16h00	11h20
Vany	Mairie-Ecole	8h03	13h37	Vrémy	Abreuvoir	12h15	16h07	11h27
Malroy	Mairie-Ecole	8h10	13h42	Failly	Eglise	12h21	16h12	11h33
Vany	Mairie-Ecole	8h19	13h48	Villers-l'Orme	Arrêt TCRM	12h26	16h17	11h38
Failly	Eglise	8h24	13h55	Vany	Mairie-Ecole	12h29	16h20	11h41
Servigny	Mairie-Ecole	8h33	14h03	Malroy	Mairie-Ecole	12h35	16h26	11h47

LE REGLEMENT DES FACTURES

- Périodicité : le règlement de la facture de garderie et cantine se fera en fin de mois, après envoi de la facture
- Modalités de paiement :

1- **Paiement par virement**, le compte bancaire de la Régie de Recettes est inscrit en bas de la facture dans les modalités de paiement.

2- **Paiement par chèque** : Libellez votre chèque de règlement du périscolaire à l'ordre du **SIS FAILLY et environs**. Datez bien votre chèque. MERCI.

Les chèques sont envoyés au centre de traitement des chèques entre la fin de chaque mois et le 10 du mois suivant.

3- **Le prélèvement** : vous avez aussi la possibilité de payer vos prestations de périscolaire par prélèvement.

Si vous êtes intéressé par le prélèvement veuillez nous le faire savoir lors de votre prochain règlement ainsi nous vous transmettrons le document nécessaire pour la mise en place du prélèvement.

4- **Paiement en espèces** uniquement pour les **factures dont la somme est inférieure ou égale à 300 euros** au secrétariat du SIS (mairie de Failly)

5- CESU

A compter de cette rentrée, nous acceptons les chèques CESU, **uniquement pour les frais de garderie**.

Pour toutes questions sur votre facturation ou le paiement vous pouvez contacter

Mme Sandra GRESQUIET

Régisseur des Recettes du Périscolaire du SIS

Secrétaire du SIS

secretaire@mairie-failly.fr

03.87.76.78.33

Ouverture du secrétariat du SIS qui a son siège en mairie de Failly : Lundi-vendredi de 10h à 12h et Mardi -jeudi de 16h à 18h.